

-----  
CABINET  
-----

Arrêté n° 4737 /MEH-CAB. 

portant nomination des membres du comité de direction  
de l'agence nationale de l'hydraulique rurale (ANHVR)

LE MINISTRE DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 13-2003 du 10 avril 2003 portant Code de l'eau ;

Vu le décret n° 2002-369 du 30 novembre 2002 fixant les attributions et la composition des organes de gestion et de tutelle des entreprises et des établissements publics ;

Vu le décret n° 2010-123 du 19 février 2010 relatif aux attributions du ministre de l'énergie et de l'hydraulique ;

Vu le décret n° 2010-241 du 16 mars 2010 portant organisation du ministère de l'énergie et de l'hydraulique ;


Vu le décret n° 2010-807 du 31 décembre 2010 portant approbation des statuts de l'agence nationale de l'hydraulique rurale ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement,

ARRETE :

Article premier : Sont nommés membres du comité de direction de l'agence nationale de l'hydraulique rurale titre des institutions qu'ils représentent, les cadres ci-après désignés :

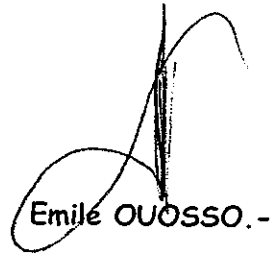
- monsieur ETOU Antoine, représentant de la Présidence ;
- monsieur NGOMA Jean Aimé, représentant de la Primature ;
- madame NSONI MFIKOU Zoya Gabrielle, représentant du ministère en charge de l'eau ;
- monsieur EYANAT Thomas Simplicie, directeur général de l'agence nationale de l'hydraulique rurale ;
- monsieur PORO LIE Cyrille, représentant du personnel de l'agence ; 

- madame SAMA née NGAHYENE Crescence et monsieur GAPO Philippe, deux personnalités reconnues pour leurs compétences.

Article 2: Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-



Fait à Brazzaville, le 25 avril 2023



Emile OUOSSO.-